

Esclavage : « L'État n'est pas seul à nous devoir réparation »

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

30 avril 2025



Des organisations indépendantistes et anticolonialistes de Guadeloupe ont annoncé ce mercredi (30 avril) vouloir demander des réparations « matérielles et financières » aux descendants des propriétaires d'esclaves de l'archipel.

Elles veulent « sommer les descendants d'esclavagistes à s'engager dans un processus d'excuses et de réparations en lien avec l'esclavage et la colonisation », a déclaré Luc Reinette, militant indépendantiste et anticolonialiste, lors d'une conférence de presse.

Elles ont annoncé qu'elles allaient envoyer des courriers aux descendants des familles qu'elles estiment redevables.

En 2021, des chercheurs du CNRS avaient dressé la liste des anciens propriétaires d'esclaves de l'empire colonial français, ainsi que la somme reçue par chacun d'entre eux.

Le 30 avril marque la date anniversaire de la « loi d'indemnisation » de 1849 des propriétaires d'esclaves de l'empire colonial, à La Réunion, en Martinique, Guadeloupe, Guyane, au Sénégal et à Nosy Bé, ainsi qu'à Sainte-Marie de Madagascar.

L'État a versé de l'argent, après l'abolition de l'esclavage en avril 1848, à ces propriétaires en dédommagement de la perte des esclaves considérés comme « un bien patrimonial ».

Les colons menaçaient de quitter les territoires : l'État leur a versé 126 millions de francs or, sous forme de versements immédiats et de rente annuelle de 6 millions de francs or, sur 20 ans, selon les historiens.

« *Aujourd'hui, cela veut dire plus de 3 500 milliards d'euros* », chiffre Jean-Jacques Bicep, de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe.

« *On parle de vie chère, de monopoles dans tous les secteurs économiques, de possessions foncières, mais ce sont toujours les mêmes grandes familles qu'on retrouve* », rappelle-t-il.

Il dénonce aussi « *les castes coupées des peuples des territoires* » qui seraient à l'œuvre chez les « *békés et les Blanc-Pays* ».

« *On voit qu'un mouvement a lieu en Caraïbe : à Barbade il y a eu des excuses des anciens colons, les anciennes puissances coloniales entament des réflexions autour du sujet des réparations* », souligne Luc Reinette.

« Auprès de l'ONU, la question est régulièrement traitée. En France, silence radio », déplore-t-il, interrogé sur la temporalité de cette demande qui intervient 15 jours après l'annonce d'une commission d'historiens sur la dette haïtienne par Emmanuel Macron.

Les recours juridiques ont été exploités, rappellent les organisations militantes guadeloupéennes : « *On a demandé réparation à l'État colonial français, mais il n'est pas seul à nous devoir réparation* », a déclaré Jacqueline Jackeray, présidente du Comité international des peuples noirs.

« Il ne peut pas y avoir de réconciliation sans justice », ajoute-t-elle.

Avec AFP